



ARRETE DU MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - Marché
aux fleurs et forum des associations

N° AR_2026_026

Le Maire de DEYVILLERS,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du "marché aux fleurs et du forum des associations" du samedi 9 mai 2026 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le samedi 9 mai 2026 de 8H00 à 13H00, le stationnement et la circulation seront interdits rue des Acacias.

Article 2 : L'accès des secours sera possible.

Article 3 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et entretenue par la commune. Tous les accès seront sécurisés par des voitures boucliers. Cette organisation s'appliquera pendant toute la durée de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire et les services de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Mme Audrey DELIOT de l'ASCED
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Epinal
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours des Vosges

Fait à DEYVILLERS, le 17.04.2026.

Le Maire,

Bruno CHEVRIER

